



MÂCON Vélo en Ville

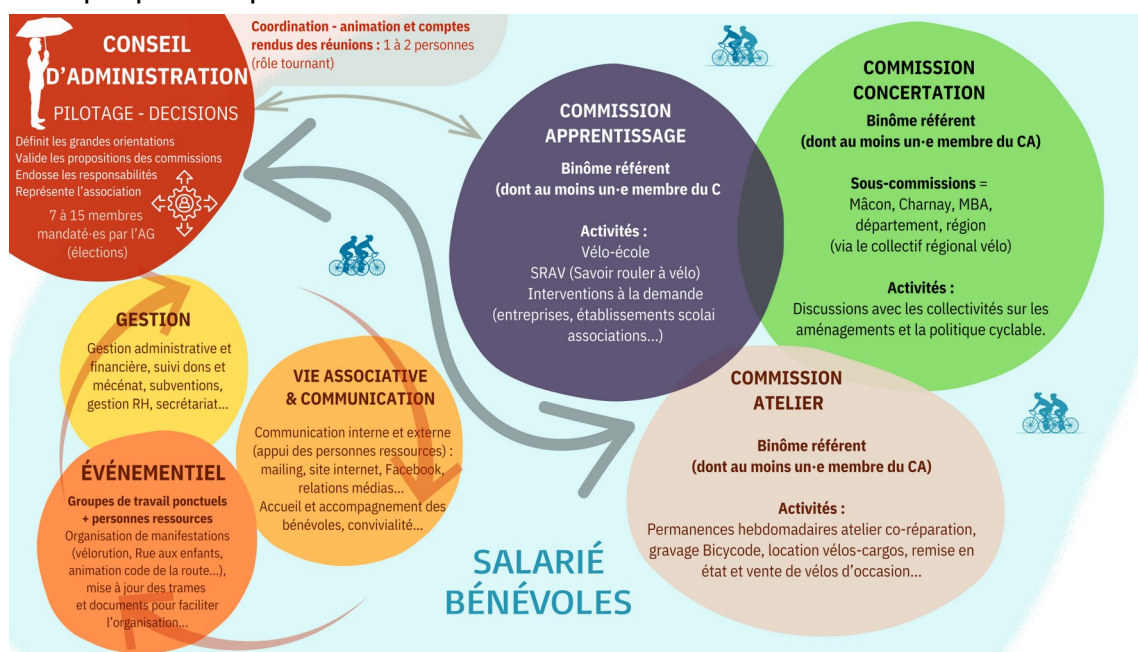
Compte-rendu de l'assemblée générale M2V – 23 mai 2025

-1- Assemblée générale extraordinaire 18h00/18h30

31 présents et 6 pouvoirs = 37 votants

Explications du changement de gouvernance, des travaux menés pendant un an, présentation du schéma et des nouveaux statuts. Questions-réponses. VOTE

Résolution n°1 : l'assemblée générale extraordinaire approuve les modifications des statuts proposées par le conseil d'administration. UNANIMITE



-2- Assemblée générale ordinaire 18h30/20h00

34 présents et 6 pouvoirs = 40 votants

1/ VOTE PV AG 15/03/2024 : L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2024 : UNANIMITE

2/ RAPPORT MORAL par Emilie

Notre association va bien, le nombre d'adhésions augmente d'année en année, 332 en 2024 (253 en 2023), dont 105 adhésions individuelles et 221 adhésions familiales (75 référents ou

référentes, et 146 ayants droit), le nombre de cyclistes dans les rues aussi. Les relations avec les collectivités sont de plus en plus efficaces et constructives.

Inquiétudes sur l'avenir et notamment les menaces sur les libertés associatives et les restrictions financières qui pèsent plus fortement sur d'autres associations pour l'instant. A ce sujet, j'aimerais vous questionner : si Mâcon vélo en ville venait à disparaître, qu'est-ce qui vous manquerait le plus ? Je vous laisse réfléchir pendant l'AG et vous pourrez nous écrire ça sur des post-it à la fin et les coller.

Une évolution de notre fonctionnement associatif qui a demandé beaucoup de travail en 2024 et que nous avons été fières et fiers de présenter lors de l'AG Extraordinaire qui vient d'avoir lieu. Un fonctionnement par commissions efficace même si toujours perfectible.

Embauche qui a été bien préparée et qui s'est passée dans de bonnes conditions, un salarié présent depuis un an presque tout pile avec un bilan très satisfaisant de part et d'autre.

Un bon équilibre trouvé avec Stephan, qui ne pourrait pas faire toutes ses interventions sans l'aide des bénévoles, et pour nous, un développement de l'activité qui n'aurait pas été possible sans Stephan.

Une équipe de bénévoles très impliquée, avec parfois un peu de surchauffe (attention, le burn-out militant, ça existe ! Et il n'y a pas de protection sociale, de droit du travail pour les bénévoles qui sont confrontés au pire des patrons : leur conscience !)

Et une très belle année 2024 en termes d'actions, de projets, d'interventions, de partenariats.

3/ RAPPORT D'ACTIVITES

- **Commission Apprentissage :**

Stéphan, le salarié de l'association se présente ainsi que son parcours.

Valérie et Stéphan partage la parole pour présenter les actions 2024 dans le domaine de l'apprentissage du vélo.

1. Vélo-école adulte

Depuis la création de l'association, il y a chaque année (sauf années COVID) des sessions de vélo-école adulte pour débutants ou cyclistes souhaitant prendre de l'assurance pour circuler en ville.

En 2024, 2 sessions comme traditionnellement au printemps et en automne de 8 séances d'1h30

les samedis matin : 10 participants au printemps et 4 à l'automne. Le public est essentiellement féminin (1 seul homme sur la session de printemps). La décision a été prise d'augmenter les tarifs et de passer à 60 € tout compris (assurance, prêt de vélo, casque, gilet, et apprentissage avec le maintien d'un tarif solidaire à 20 € euros. Par ailleurs l'équipe encadrante s'est étoffée avec 5 bénévoles ayant l'IMV (initiateur mobilité vélo) et 2 autres bénévoles engagés dans l'action.

L'équipe de bénévoles se questionne sur l'avenir de ces sessions. La vélo école du printemps 2025

n'a pu avoir lieu faute de participant.es mais les portes ouvertes d'avril et mai ont permis d'accueillir 7 personnes intéressées. Il va nous falloir réfléchir à cette action pour la faire évoluer en vue de répondre aux attentes : question de la temporalité (durée, souplesse), difficultés financières, accès à l'information...

2. Vélo-école adultes (suite), vélo-école enfants, OEPV, etc.

Pour compléter, la vélo-école à destination des adultes a aussi rassemblé 7 personnes, de début juin à début novembre, quasiment toutes en séance individuelle, depuis l'apprentissage du pédalage jusqu'à des sorties en circulation urbaine, donnant lieu à plus d'une trentaine de séances.

Enfin, la vélo-école s'est un peu plus ouverte aux plus jeunes, depuis l'été dernier : 19 enfants et ados ont pris part à plus d'une centaine de séances, individuelles ou collectives, durant 6 mois de pratique (de juillet à octobre, puis de fin mars à fin mai). Ce sont des jeunes qui ont de 4 à 14 ans, deux tiers de filles, un tiers de garçons, et dont la moitié ont pris entre 1 à 3 leçons, tandis que l'autre moitié a effectué entre 5 et 16 leçons.

Par ailleurs, nous avons répondu à un certain nombre de demandes de prestations et/ou formations, requêtes effectuées par des employeurs, et qui s'avèrent donc une autre activité du secteur « vélo-école et apprentissage ». Ces employeurs, pour l'année 2024, ont été la Préfecture de Saône-et-Loire, pour la Direction Départementale des Territoires (DDT), la mission locale Aile Sud Bourgogne, pour son équipe « mobilité », l'entreprise Régilait, à Saint-Martin-Belle-Roche et France Travail.

Qu'il s'agisse des séances de vélo-école avec des particuliers, notamment les enfants, ou de séances de formation à la pratique du vélo dans le cadre professionnel, ce qui peut sembler intéressant, c'est que, pour bon nombre, ce n'est pas une fréquentation ou une organisation d'événement de manière ponctuelle, mais une activité qui s'est inscrite dans la durée.

Ainsi, ce sont des enfants qui sont venus apprendre à pédaler l'été dernier, ou à la rentrée de septembre, qui, évidemment, savent faire du vélo aujourd'hui, mais qui continuent à venir les mercredis, pour prendre part à des séances de perfectionnement et/ou à des balades en circulation urbaine. Certaines-certains comptent une dizaine de leçons, voire plus.

Mais ce sont aussi des employeurs qui font à nouveau appel à nous cette année, comme Aile Sud Bourgogne, avec qui nous allons bientôt réaliser des animations dans tous les Quartiers Prioritaires de la Ville ; Régilait, qui va même organiser un Challenge de la mobilité interne la première semaine de juin ; la DDT,

avec qui j'étais hier entre midi et deux ; le foyer de vie La Chevanière, à Charnay, avec qui nous avons effectué une première animation l'été dernier, laquelle a débouché sur un projet de séjour itinérant pour 5 résidents et la préparation de ce séjour avec une demi-douzaine d'interventions depuis septembre.

- **Commission Atelier**

Maxime présente pour le rapport pour la commission

L'atelier participatif de réparation vélo est ouvert le mercredi et le samedi en journée, et 1 vendredi soir par mois depuis peu. Réparation, entretien, réglages, aide, conseils, vente de pièces neuves ou d'occasion en fonction des besoins, vente de vélos donnés et remis en état par les mécaniciens et mécaniciennes de l'atelier, locations ponctuelles, mais aussi marquage Bicycode pour lutter contre le vol de vélos (et surtout le recel).

Formation organisée à l'échelle régionale à destination de plusieurs ateliers, dossier monté par M2V avec un financement FDVA Formation. Formation sur les freins hydrauliques, transmission et roues en juin et décembre 2024 au CFA Automobile de Mâcon qui a un atelier vélo.

Adhésion à l'Heureux Cyclage qui propose des formations.

Nous avons toujours besoin de bras et de bonne volonté, même sans compétences en mécanique, on peut toujours démonter des vélos, faire du rangement et du tri de pièces, nettoyer les vélos avant qu'ils ne soient vendus, accueillir les adhérents et adhérentes qui viennent bricoler leur vélo...

- **Commission Concertation : DE LA CONSULTATION A LA CONCERTATION**

En 2020, M2V avait élaboré un manifeste de 36 pages : ***Le vélo a rendez-vous avec la ville. Ce manifeste était décliné en 4 objectifs :***

- adopter un plan vélo pour Mâcon et son agglomération,
- concevoir et développer un réseau cyclable,
- penser et mettre en œuvre l'inter et la multimodalité,
- construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous.

OÙ EN SOMMES-NOUS 5 ANS PLUS TARD ?

Concernant Mâcon (présentation Jean Paul) : En 2020, le nouvel adjoint chargé de la voirie et des réseaux, devient notre interlocuteur et crée le comité technique (COTECH), lieu d'échange entre les élus, les services techniques et notre association. Par ailleurs, nous avons élaboré un **projet de réseau cyclable** inspiré de la ville de Lorient ; l'objectif était d'obtenir un réseau d'itinéraires structurants pratique, rapide et sûr devant permettre de relier les différents pôles résidentiels, de services et d'activités et ainsi de permettre à toutes et à tous de circuler sereinement en ville. Ce document de travail, s'appuyant sur les aménagements existants, a permis de repérer les ruptures d'itinéraires et d'obtenir des modifications de voiries pour en éliminer certaines, améliorer l'accessibilité et renforcer la sécurité de plusieurs aménagements. Suite au COVID nous avons obtenu l'expérimentation d'un contresens cyclable (CSC) rue Lacretelle, certes de longueur insuffisante, mais cependant stratégique en termes d'intermodalité pour relier Bioux ou Charnay à la gare SNCF. **En 2023**, constatant que, malgré une coopération active avec la ville, les interventions sur la voirie ne permettaient pas d'aboutir à un réel projet de ville

cyclable, nous avons proposé à M. le maire une rencontre « bilan ». Nous avons, alors, demandé l'élaboration d'un véritable plan vélo pour une ville cyclable : proposition malheureusement non retenue. Plusieurs reconnaissances de terrain avec l'adjoint au maire ont cependant permis de débloquent certains itinéraires grâce à des aménagements souvent sommaires, mais efficaces et d'une mise en œuvre rapide. **En 2024**, nous avons rendu une étude permettant de redéfinir clairement les zones de rencontre (ZR) et les zones 30 (Z30) à l'échelle du centre et des quartiers périphériques. Malheureusement, seule la délimitation des **ZR de l'hyper centre** a été retenue par la Ville. Cette occasion nous a cependant permis de donner un avis sur plusieurs points des aménagements proposés dans cette zone (refuge Lamartine / marquage Carnot-Cordeliers-Emile Violet / rue de Châtillon ...). Les zones 30 n'ayant pas été modifiées, celles-ci restent peu identifiables par les usagers compte tenu de leurs morcellements. De plus, nombre d'entre elles sont encore interdites en **double sens cyclable** (DSC), soit par « frilosité » des services techniques (largeur jugée insuffisante ou « dangereuse »), soit du fait de la place excessive réservée au stationnement voitures. Pour y remédier nous avons proposé une première série de DSC (rues autour du square de la paix /contre-allées RD906 /...) facilement réalisables mais qui tardent cependant à être concrétisés. **2024 a surtout été aussi un tournant** dans le mode de concertation avec la Ville :

- d'une part, du fait d'une restructuration interne de notre commission la rendant plus efficiente.
- d'autre part, par le partage des plans des aménagements projetés par la Ville et des diagnostics établis par le Cerema.

Ainsi, avons-nous pu aborder des projets plus conséquents comme l'aménagement rue de Lyon / Trappistines, la future liaison voie bleue <--> voie verte, l'épineuse restructuration des rues Héritan et Liberté ou prochainement St Clément, la Chanaye-Résidence, le pôle d'échange multimodal (PEM)... Il s'agit d'une avancée conséquente qui acte d'une **relation évoluée de la consultation vers plus de concertation**.

Concernant Charnay lès Mâcon (présentation Martin) : S'appuyant sur l'expérience mâconnaise, M2V a souhaité, dès 2021, établir également une coopération avec Charnay. Notre demande concernait principalement la mise en contresens cyclable de plusieurs rues, souvent résidentielles (de la Fontaine, du Lavoisier ou St Martin des Vignes), mais aussi l'aménagement cyclable d'axes de transit à fort trafic (rue Ambroise Paré et rue des Petits Champs). **A partir de 2023**, la commune s'est engagée dans une **politique volontariste** avec les aménagements de plusieurs axes et la sensibilisation des enfants aux mobilités actives (Moby). Malheureusement, plusieurs de ces aménagements ont été conçus en privilégiant le partage vélos/piétons des trottoirs plutôt que le partage vélos/voitures de la route, détournant ainsi le véritable usage des voies vertes. En effet, s'ils peuvent apparaître plus sécurisants aux néo-cyclistes et aux enfants, ces aménagements sont surtout source de conflits d'usage et par ailleurs **non réglementaires**. **En 2024**, Charnay a choisi de repenser la mobilité, et d'organiser les déplacements sur le mode « **ville 30, ville apaisée** » de manière proactive. M2V a été associée à cette démarche, le cabinet d'expertise Alkhos ayant retenu plusieurs de nos souhaits ainsi que la carte des itinéraires pour un réseau structurant telle que proposée par notre association. Aujourd'hui, toutes les rues de la commune sont cyclables à double sens, mais de nombreuses imperfections, notamment dans la continuité des itinéraires (accès aux aménagements et réinsertion en sortie), rendent certains passages délicats voire dangereux. Pour ce qui concerne l'aménagement de l'axe de transit de la **rue des Petits Champs**, quelques-unes de nos remarques ont été entendues, la voie verte prévue initialement ayant été partiellement requalifiée en voie cyclable bidirectionnelle. M2V souhaiterait désormais être associée aux projets **dès la phase de conception et avec accès aux plans** de manière à pouvoir partager ainsi notre expertise d'usages.

Concernant l'agglomération MBA (Présentation Cécile) : Il convient de rappeler que MBA est l'Autorité organisatrice des mobilités. À ce titre, elle doit jouer un rôle d'entraînement et de coordination des autres collectivités et des entreprises en matière de mobilités actives. **Dès 2020**, M2V s'était rapprochée de l'agglomération qui n'était pas prête à travailler avec nous. Toutefois **en 2021**, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, M2V a été conviée à participer au comité des partenaires en tant qu'association représentative des usagers, concertation que nous avons appréciée.

Le schéma des mobilités présenté à cette occasion comportait 2 volets :

- Le réseau de transport en commun, bien abouti, avec 4 lignes périurbaines de bus et l'annonce d'un financement à la clé.
- Le schéma de développement d'itinéraires cyclables, par contre, plus succinct et sans échéance ni éléments budgétaires

En 2023, M2V formule les propositions suivantes :

- la mise à disposition des vélos en libre-service et/ou en location longue durée pour les usagers de tout le territoire de MBA (120 vélos ont été acquis mais réservés aux touristes)
- le lancement d'une étude sur les usages de la RD906 pour à terme ouvrir l'accès aux mobilités cyclables (vœu formulé par l'AG 2024),
- la création d'un "guichet unique" au sein de MBA pour coordonner les interventions d'entretien et de sécurité des aménagements cyclables de l'agglomération.

Depuis 2024, à notre demande, un comité technique régulier a été mis en place : il devrait nous permettre, comme à Mâcon ou Charnay, d'être consulté en amont des projets d'aménagements et de traiter des questions relevant du "guichet unique". De plus, avec la création d'une nouvelle direction des mobilités en 2025, MBA s'est doté des outils permettant d'assurer son rôle de chef de file local et de coordination des autres collectivités tant attendu des usagers des mobilités actives. En **mars 2025**, le président de MBA a annoncé le lancement d'une étude d'itinéraire reliant les zones d'activités du nord et du sud de l'agglomération en évitant le plus possible la RD 906....un projet ambitieux que nous comptons bien suivre !

En conclusion, nous restons, plus que jamais, mobilisés pour continuer à travailler avec ces 3 collectivités ainsi qu'avec les autres communes de l'agglomération.

- **Manifestations, événementiel (Emilie)**

Un diaporama de photos est diffusé. Quelques événements marquants sont cités :

Ce que nous avons fait entre janvier et décembre 2024	Dates
Fresque de la mobilité	08/03/24
Vélo école de printemps	
Balade vélo dans les rues de Mâcon portant des noms de femmes	10/03/24
Projection film "les échappées"	10/03/24
Faites du vélo	16/03/24
Congrès et AG FUB Grenoble	21,22,23,24 mars 2024
Intervention aux Etats généraux de la Sécurité routière	29/03/24
Participation mai à vélo sur l'esplanade Lamartine	25/05/24
Mobilisation élections législatives anticipées et relais campagne FUB « Liberté, égalité, mobilité »	Juin 2024
Formation mécanique des bénévoles : freins hydrauliques	28 et 29/06/2024
Donnons des elles au vélo	03/07/24

Forum 123 Mâcon en septembre 2024	07 et 08/09/24
Vélo-école collective automne 2024	
Forum « bouger sans permis c'est possible ! » avec AILE Sud Bourgogne parking Paquier	16/09/24
Diagnostic mécanique + Vélosmoothie chez Régilait	18 et 19/09/2024
Rassemblement contre les violences routières motorisées, hommage à Paul Varry	19/10/24
Intervention OEPV France Travail	18 et 22/10/2024
Intervention OEPV Préfecture	
Soirée d'accueil des bénévoles aux Petites cantines	23/11/24
Formation mécanique des bénévoles : transmission et roues	6 et 07/12/2024

En 2024, M2V comptait 332 adhérents dont

- 105 adhésions individuelles
- 221 adhésions familiales : 75 référent.es et 146 ayants droit

Tarif adhésion inchangé : 10 € individuel / 15 € familial

Résolution n°2 : L'assemblée générale approuve le rapport d'activité 2024 :

1 ABSTENTION / 39 OUI

4/ RAPPORT FINANCIER

Les points clés :

Des ressources diversifiées : subventions (33%), ventes et prestations (12%), cotisations (3%), dons (2%). Pas de dépendance à un seul financeur public (mais fort soutien de la Région pour l'aide à l'emploi) => 10 dossiers différents à monter.

Une exploitation équilibrée / Une situation financière saine / Une trésorerie confortable / Une forte implication bénévole / Un résultat 2024 excédentaire = sécurité pour 2026

Une embauche qui s'est faite dans de bonnes conditions

Investissement et subventions :

Investissements	Prix d'achat	Date d'achat	Durée amortiss. (mode linéaire)	Cumul amortiss au 31/12/23	Dotation aux amortiss. 2024	Cumul amortiss au 31/12/24	Montant de la subvention	Origine de la subvention	Quote-part reprise subvention années antérieures	Quote-part reprise de subvention 2024
Triporteur Eco-Kid	2 420 €	15/12/2020	5	1 857 €	484 €	2 341 €	2 420 €	Macif	1 475 €	484 €
Batterie Trip Eco-Kid	432 €	15/12/2020	2	432 €	- €	432 €	432 €	Macif	432 €	- €
Triporteur Kid Big	3 353 €	15/12/2020	5	1 662 €	671 €	2 333 €	2 600 €	Ville de Mâcon	1 584 €	520 €
Amsterdam Air biporteur	4 455 €	18/03/2021	5	2 488 €	891 €	3 379 €	4 455 €	Macif	2 488 €	891 €
Machine à graver	3 480 €	30/06/2021	5	1 745 €	696 €	2 441 €	- €	(pas de subvention)	- €	- €
Vélo pour vélo-école (1)	288 €	19/09/2022	7	54 €	41 €	95 €	115 €	Etat (bonus écologique)	21 €	16 €
Vélos pour vélo-école (10)	3 490 €	13/12/2022	7	530 €	499 €	1 029 €	1 396 €	Etat (bonus écologique)	211 €	199 €
Imprimante	126 €	23/01/2024	3	- €	40 €	40 €	- €	(pas de subvention)	- €	- €
Ordinateur portable	230 €	28/03/2024	3	- €	58 €	58 €	- €	(pas de subvention)	- €	- €
Compresseur	229 €	29/03/2024	5	- €	35 €	35 €	115 €	Conseil Départemental 71	- €	17 €
Centreur de roue	181 €	29/03/2024	5	- €	27 €	27 €	90 €	Conseil Départemental 71	- €	14 €
Fauteuil de bureau	212 €	04/06/2024	7	- €	17 €	17 €	212 €	Région BFC	- €	17 €
Table	157 €	04/11/2024	10	- €	2 €	2 €	157 €	Région BFC	- €	2 €
Imprimante multifonction	504 €	05/11/2024	5	- €	15 €	15 €	504 €	Région BFC	- €	15 €
Vidéoprojecteur	449 €	06/11/2024	5	- €	14 €	14 €	449 €	Région BFC	- €	14 €
Total	20 006 €			8 768 €	3 490 €	12 258 €	12 945 €		6 211 €	2 191 €

Compte de résultats au 31.12.2024

Charges	2024	Rappel 2023	Produits	2024	Rappel 2023
Achats	3 248 €	6 274 €	Ventes	6 465 €	5 496 €
Achats pièces vélo neuves	963 €	6 601 €	(vélos d'occasion, pièces détachées, gilets)		
Autres achats	2 814 €	1 072 €	Prestations de services	3 628 €	2 676 €
Variation de stock	-1 018 €	-1 696 €	(vélo-école, gravage, locations, sensibilisation)		
Fournitures administratives	75 €	7 €	Subventions d'exploitation	28 550 €	1 500 €
Electricité	414 €	289 €	Etat - Politique de la Ville	3 500 €	
Services extérieurs	4 729 €	2 715 €	Etat - FDVA Formation	1 900 €	
Honoraires	2 032 €	270 €	Etat - FDVA Fonctionnement	2 500 €	
Locations	1 992 €	1 685 €	Etat - PDASR	1 600 €	
Entretien et réparations	31 €	183 €	Etat - Fonjep	2 360 €	
Assurance	665 €	566 €	Région BFC - Aide à l'emploi	7 233 €	
Documentation	10 €	10 €	Conseil Départemental 71	457 €	
Autres services extérieurs	4 288 €	3 095 €	Agglomération MBA	5 000 €	
Publicité, publications		279 €	Ville de Mâcon	3 000 €	1 500 €
Déplacements, missions, congrès, réceptions	2 650 €	638 €	Ville de Charnay-lès-Mâcon	1 000 €	
Frais de port	65 €	19 €	Reprise de subventions d'équipement	2 191 €	2 111 €
Frais manifestations publiques	313 €	1 053 €	Autres produits	5 120 €	5 039 €
Téléphone, télécommunications	602 €	293 €	Cotisations	2 580 €	1 730 €
Services bancaires, autres	53 €	71 €	Dons	2 165 €	3 309 €
Cotisations, dons	605 €	743 €	Produits divers	376 €	
Charges de personnel	19 941 €		Produits financiers	646 €	498 €
Dotations aux amortissements	3 490 €	3 284 €	Intérêts livret A	646 €	498 €
Charges exceptionnelles	- €	571 €	Produits exceptionnels	- €	180 €
Personnel bénévole	40 000 €	20 000 €	Bénévolat	40 000 €	20 000 €
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	75 697 €	35 939 €	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	86 599 €	37 500 €
BENEFICE DE L'EXERCICE	10 903 €	1 561 €			

Charges de personnel 2024

Salaires bruts	14 984 €
Cotisations sociales	2 684 €
Indemnités de transport	1 076 €
Médecine du travail	136 €
Provision pour congés à payer et cotisations afférentes	1 061 €
Total des charges de personnel :	19 941 €

Bilan au 31.12.2024

Actif	2024	Rappel 2023	Passif	2024	Rappel 2023
Immobilisation corporelles	7 747 €	9 150 €	Fonds associatif	24 651 €	23 089 €
Machine à graver	1 039 €	1 735 €			
Matériel d'atelier	348 €				
Vélos-cargos et batteries	2 175 €	4 221 €			
Vélos vélo-école	2 654 €	3 194 €			
Matériel de bureau et informatique	1 182 €				
Mobilier	349 €				
Stocks	2 713 €	1 696 €	Résultat de l'exercice	10 903 €	1 562 €
Stock de pièces neuves	2 713 €	1 696 €			
Créances	26 869 €	734 €	Subventions d'investissement	4 543 €	5 207 €
Clients	312 €	35 €	Etat - Bonus écologique	1 063 €	1 278 €
Bénévoles	- €	37 €	Région Bourgogne - Franche-Comté	1 273 €	
Subventions à recevoir	25 692 €	662 €	Conseil départemental 71	173 €	
			Ville de Mâcon	496 €	1 016 €
			Macif	1 538 €	2 913 €
			Dettes	3 090 €	215 €
			Fournisseurs	1 078 €	172 €
			Bénévoles	12 €	42 €
			Salarié - congés à payer	857 €	

Personnel	10 €		Organismes sociaux	1 133 €	
Sécurité Sociale	856 €		Etat - Prélèvement à la source	10 €	
		19 519			
Disponibilités	20 912 €	€			
Caisse d'Epargne - Cpte courant	177 €	947 €			
		18 498			
Caisse d'épargne - Livret A	20 646 €	€			
Caisse	89 €	74 €			
				15 107	
Charges constatées d'avance	51 €	51 €	Produits constatés d'avance	€	1 077 €
TOTAL ACTIF	58 293 €	31 150	TOTAL PASSIF	58 293	31 150
		€		€	€

Vote :

Résolution n°3 : L'assemblée générale approuve le rapport financier 2024 : UNANIMITE

Résolution n°4 : l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 s'élevant à 10 903 € au report à nouveau : UNANIMITE

Budget prévisionnel 2025 :

Charges		Produits	
Achats	4 337 €	Ventes et prestations	10 234 €
Achats de prestations de services	3 917 €	Subventions d'exploitation	28 154 €
Autres pièces et fournitures	- €	Etat - Politique de la Ville	3 500 €
Electricité	420 €	Etat - Fonjep	3 554 €
Services extérieurs	2 732 €	Etat - FDVA Volet fonctionnement global	2 500 €
Locations	2 017 €	Région Bourgogne - Franche-Comté - Aide à l'emploi associatif	7 000 €
Entretien et réparations	31 €	Agglomération MBA	5 000 €
Assurance	674 €	Etat - Direction départementale des territoires - PDASR	1 600 €
Documentation	10 €	Ville de Mâcon - Subvention de fonctionnement	3 000 €
Autres services extérieurs	4 652 €	Ville de Charnay - Subvention de fonctionnement	2 000 €
Rémunération intermédiaires et honoraires	840 €	Reprise de subventions d'équipement	2 214 €
Déplacements, missions	2 684 €	Etat - Bonus écologique	215 €
Frais de port	66 €	Région Bourgogne - Franche-Comté	441 €
Téléphone, télécommunications	610 €	Conseil Départemental 71	68 €
Services bancaires, autres	54 €	Ville de Mâcon	520 €
Cotisations	398 €	MACIF	970 €
Charges de personnel	31 119 €	Autres produits de gestion courante	4 850 €
Rémunération du personnel	24 729 €	Cotisations, dons	4 850 €
Cotisations sociales	4 805 €	Produits financiers	654 €
Autres charges sociales	1 585 €	Intérêts livret A	654 €
Dotations aux amortissements	3 572 €	Transfert de charges	306 €
Personnel bénévole	40 000 €	Bénévolat	40 000 €
TOTAL DES CHARGES (DEPENSES)	86 412 €	TOTAL DES PRODUITS (RECETTES)	86 412 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €		

Vote :

Résolution n°5 : l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2025 : Unanimité

5/ ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Prénom NOM	Date élection	Fin de mandat	Se (re)présente en 2025
Jérôme AURENCHE	24/02/2023	23/05/2025	Ne se représente pas
Martin BOUTRY	15/03/2024	2026	En cours de mandat
Nadine CHAMBRE	15/03/2024	2026	En cours de mandat
Jean-Paul	24/02/2023	2025	Elu à l'unanimité 23.05.2025

CLAUDEL			
Fabienne CLAUDEL			Elue à l'unanimité 23.05.2025
Sébastien COENEN	15/03/2024	2026	En cours de mandat
Bernard DAUVERGNE	15/03/2024	2026	En cours de mandat
Valérie DELHOMME	15/03/2024	2026	En cours de mandat
Emilie GEOFFRAY	15/03/2024	2026	En cours de mandat
Corinne GIRRES	15/03/2024	2026	En cours de mandat
Gilles GUERIN	15/03/2024		Démissionnaire 23.05.2025
Yves LAFFONT	11/03/2022	15/03/2024	Elu à l'unanimité 23.05.2025
Olivier LEGROUX	15/03/2024	2026	Démissionnaire 23.05.25
Mathieu MERMET	15/03/2024		Démissionnaire 23.05.2025
Pauline PIERROT			Elue à l'unanimité 23.05.2025
Catherine VESSOT			Elue à l'unanimité 23.05.2025

Le CA compte 12 membres. Les nouveaux membres sont en caractères gras dans le tableau. Nous remercions tous les membres qui arrêtent leurs fonctions ce jour pour leur investissement dans la vie de l'association et tout le travail accompli.

Conclusion :

Pour terminer cette AG, je vous rappelle qu'il est encore possible de répondre au Baromètre vélo, 4ème édition, il reste 10 jours !! (jusqu'au 2 juin)

330 réponses à Mâcon (Bourg = plus de 420 réponses), 72 à Charnay, 34 à Hurigny ! Ces 3 communes sont qualifiées. C'est nouveau pour Hurigny et cela tient à la volonté de la FUB de faire que les petites communes et la ruralité puissent apparaître et faire entendre leur voix (pour les petites communes seules 30 participations suffisent). Malheureusement seulement 4 réponses à Saint-Laurent, 7 à Sancé (2 à Chevagny, Prissé, La Roche Vineuse) ...

Plus nous avons de réponses, plus nous avons un état des lieux précis de la situation du vélo dans les communes et donc plus nous pouvons peser dans les discussions avec les collectivités. C'est aussi un instrument dont peuvent s'emparer les municipalités pour construire ou faire évoluer leur politique cyclable. N'oubliez pas que vous pouvez répondre pour toutes les communes dans lesquelles vous circulez à vélo.

J'en profite pour faire un appel à volontaires pour renforcer la commission concertation en prévision des élections municipales 2026.

Je vous annonce aussi qu'en 2026, Mâcon vélo en ville fêtera ses 20 ans !! et nous allons fêter ça dignement. Nous souhaitons créer un petit groupe de bénévoles pour travailler sur l'organisation, si vous souhaitez y participer, faites-nous signe !

L'AG se termine par un temps convivial

signatures :

Valérie Delhomme, administratrice et ex-secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Delhomme', with a long horizontal stroke extending to the left.

Émilie Geoffray, administratrice et ex-présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Geoffray', with a large, sweeping horizontal stroke at the bottom.